



Mars 2020

Cette offre s'inscrit dans un socle de service commun à l'ensemble des Caf. Elle est mise en œuvre dans trois domaines : **le soutien à la parentalité, le logement et l'insertion**, et est distincte des offres portées sur le département par les autres acteurs du travail social.

L'offre de

TRAVAIL social

de la Caf des Pyrénées-Orientales

En complément du versement des prestations légales, les travailleurs sociaux de la Caf proposent un accompagnement personnalisé à certaines familles confrontées à un événement de vie pouvant les fragiliser.

Leur intervention :

- repose sur une démarche résolument préventive et proactive par un contact systématique avec tout allocataire ayant signalé à la Caf une situation relevant de l'offre de travail social,
- se fonde sur une approche globale de la situation des familles et un accompagnement pour l'ensemble de leurs problématiques,
- s'appuie sur les potentiels et la capacité d'agir des personnes,
- s'inscrit dans un travail partenarial au plus proche des territoires,
- est mise en œuvre selon deux approches, individuelle et collective.

Synthèse de l'offre de service de travail social

Événement	Publics ciblés	Modalités d'intervention
Soutien à la parentalité		
Séparation	Parent ayant la charge de l'enfant et/ou parent accueillant l'enfant en droit de visite	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous ou réunion d'information Intervention dans les 24 mois suivant la séparation
Décès d'un parent	Famille allocataire assumant la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans, déclarant le décès du parent de l'enfant (conjoint ou tierce personne recueillante)	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Intervention dans les 24 mois suivant le décès
Naissance d'un enfant	Famille allocataire ayant déclaré une grossesse	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information ou rendez-vous Intervention jusqu'au 1 an de l'enfant
Enfant malade ou en situation de handicap	Famille allocataire ouvrant droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou à l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Intervention dans les 12 mois suivant l'ouverture de droit
Décès d'un enfant	Parent ou tiers recueillant déclarant le décès d'un enfant de moins de 25 ans, ou suite à une naissance sans vie enregistrée à l'Etat civil, qu'il soit bénéficiaire ou non de prestations familiales	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Intervention dans les 12 mois suivant le décès ou 6 mois pour les familles perdant leur qualité d'allocataire
Logement		
Impayés de loyer	Famille allocataire signalée en situation d'impayé de loyer percevant une allocation de logement familiale (Alf)	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Intervention dans les 12 mois suivant le signalement d'impayé
Insertion sociale et professionnelle		
Accompagnement vers un retour à l'emploi	Bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare) orientés par Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous Offre proposée 1 an avant la fin du droit à la Prepare

Cette offre pourra évoluer en fonction de l'évaluation annuelle des interventions et du contexte partenarial et réglementaire

Contactez un travailleur social :
caf.fr > [Ma Caf](#) > [Offre de service](#) > [Offre de travail social](#) puis formulaire en ligne à compléter ou [clic ici](#)

- Têt : Reine Gestas
- Vallespir : Martine Lauber
- Côte Vermeille : Martine Di-Martino
- Aspres / Perpignan : Emeline Albert
- Salanque / Perpignan : Magali Andreu
- Communauté urbaine ouest / Perpignan : Séverine Delmas-Dalle
- Communauté urbaine sud / Perpignan : Corinne Maréchal
- Communauté urbaine nord / Perpignan : Lisa Mazella
- Fenouillèdes / Perpignan : Corinne Gauché

Cécile Gracia - Responsable des services aux familles

